

Sujet : RE: PC n° 021 490 23 M0002 - réalisation d'ombrières agrivoltaïques

De : PERS Monique (par AdER) <monique.pers@culture.gouv.fr>

Date : 18/10/2023 à 14:29

Pour : AUFFRET Cyrille - DDT 21/SUCAT/ADS <cyrille.auffret@cote-dor.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Suite à votre réponse du 08/08, elle m'a dit que l'on ne l'instruirait que si on avait le temps... celui-ci est donc passé tacite le 01/09.

Cordialement,

Monique PERS

Assistante de l'ABF

UDAP 21

Direction Régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

39 rue Vannerie

21000 DIJON

Tél : 03 80 68 50 24

En télétravail les lundis et vendredis

Pour les messages relatifs aux avants projets (construction, extension, surélévation) merci d'utiliser l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-udap-cotedor>

Pour toute demande d'autorisations d'urbanisme en cours, merci d'utiliser l'adresse udap21@culture.gouv.fr

Attention les messages ne doivent pas comporter des pièces jointes de plus de 6Mo. Merci d'utiliser [wetransfer.com](https://www.wetransfer.com)



<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte>

De : AUFFRET Cyrille - DDT 21/SUCAT/ADS <cyrille.auffret@cote-dor.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 18 octobre 2023 09:07

À : PERS Monique <monique.pers@culture.gouv.fr>

Objet : Re: PC n° 021 490 23 M0002 - réalisation d'ombrières agrivoltaïques

Importance : Haute

Bonjour madame,

Avez-vous évoqué, avec Mme. WODLI, la demande de permis de construire référencée en objet concernant la réalisation d'une ombrière agrivoltaïques à Poiseul-la-Ville et Laperrière ?

Cordialement.